

Montréal, le 22 janvier 2005

Bureau d'audiences publiques en environnement,  
575, St-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Attention : Madame Claudette Journault, présidente  
Monsieur Pierre Béland, commissaire

**Objet : Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité  
et l'intégrité écologique du parc du Mont-Orford**

Madame la présidente,  
Monsieur le commissaire,

Adepte de ski, golf, course à pied et randonnée pédestre, j'ai la chance d'avoir pu profiter des infrastructures sportives du parc du Mont-Orford depuis plus de 25 ans et le bonheur de pouvoir transmettre cette passion à mes trois enfants lors des visites chez leurs grands-parents.

Aussi, je me considère privilégié de pouvoir exercer la profession d'ingénieur civil avec maîtrise en environnement me permettant d'apporter une protection essentielle à notre patrimoine naturel dans le cadre de projets des plus variés.

Depuis plus de 20 ans, je travaille à concilier développement et environnement. Je dois avouer qu'il n'est pas toujours facile d'en arriver à un consensus sans compromis environnemental. Par contre, le temps m'a appris que lorsque chaque partie fait preuve de bonne foi, nous trouvons toujours une solution répondant aux critères de développement durable.

Évidemment toute chose a un prix et parfois certains projets ne voient pas le jour parce que les investissements répondants aux exigences environnementales sont trop élevés. Au moins, pour ces cas, les critères environnementaux ne furent pas un obstacle de développement mais plutôt une contrainte économique.

C'est exactement la crainte que j'éprouve envers le projet réfééré. Je considère que ce projet est bon pour le développement de la région d'Orford et a le mérite de laisser aux promoteurs la décision d'investir ou non dans un cadre strict de développement durable.

Jamais je n'endosserai un projet qui ne respecte pas les règles d'art du génie de l'environnement. Un tel projet bien balisé et encadré peut même servir d'exemple d'alliance entre développement et environnement.

Rares sont les endroits qui offrent les atouts touristiques de la région, et jusqu'à présent, personne n'a réussi à opérer les infrastructures sportives actuelles de façon rentable. Pourquoi?

Par son énorme potentiel, le Mont-Orford sera tôt ou tard appelé à être développé davantage. De quelle façon cela risque t-il d'être fait dans le futur? Nul ne peut y répondre aujourd'hui.

À mon avis, il ne faut pas rejeter une telle opportunité, mais plutôt bien l'encadrer et imposer les garanties nécessaires au respect des normes environnementales et de développement durable. Le ministère de l'Environnement aura toujours le pouvoir de s'assurer du respect des normes lors de la présentation de la Demande de Certificat d'Autorisation au Ministre par le promoteur.

Merci de me permettre de vous exprimer mon avis.

Avec respect

François Séguin, ing., M.Ing.